



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 12 juin 2018 à 19h00
à la Maison de Commune de Chardonne

Présidence :

M. Heinz WERNLI

Présents :

43 conseillers sur 50, Monsieur le Président compris

Excusés :

Stefano **Bertolini** (CSP), Fabrice **Ducret** (PLR), Grégory **Stergiou** (CSP), Pierre-Yves **Tribolet** (GCI), Jean-Paul **Forestier** (PLR), Jean-David **Pelot** (GCI), Caroline **Jordan** (PLR)

Absents :

Assermentation :

M. Heinz WERNLI, Président, salue les membres de la Municipalité, avec à sa tête **M. Fabrice Neyroud** Syndic, **Mme Leila Hondzo** Greffe, **Mme Florence Mouron** Boursière, ainsi que notre huissier **M. Sébastien Mercier** et souhaite la bienvenue à **M. le Sergent Major Christian Hertzseisen** de Police Riviera, **M. Crépon** du journal Le Régional ainsi qu'au public.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers acceptent l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Opérations préliminaires

Appel nominal

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2018 (*document envoyé aux conseillers communaux par voie électronique*)

Lettres et pétitions

2. Préavis N° 10/2017-2018 sur la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2017

3. Préavis N° 11/2017-2018 sur la gestion et les comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

4. Préavis N° 12/2017-2018 relatif aux comptes 2017 du Fonds Culturel Riviera

5. Préavis N° 13/2017-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 1'876'111.20 concernant les travaux de rénovation-transformation des bâtiments sis à la Rue du Village 5 et 7, propriété de la Commune de Chardonne

6. Élections statutaires

a. du président pour 2018-2019

b. du 1^{er} vice-président pour 2018-2019

c. du 2^{ème} vice-président pour 2018-2019

d. de 2 scrutateurs pour 2018-2019

e. de 2 scrutateurs suppléants pour 2018-2019

f. de la commission de gestion pour l'exercice 2018

g. de la commission des finances pour l'année 2018-2019

7. Communications du Bureau du Conseil communal
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles

M. le Président ajoute qu'une motion sera présentée par la commission ad hoc sur le **Préavis no 13/2017-2018** relatif à une demande de crédit de CHF 1'876'111.20 concernant les travaux de rénovation-transformation des bâtiments sis à la Rue du Village 5 et 7, propriété de la Commune de Chardonne.

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 8 mai 2018 :

Le procès-verbal transmis aux conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu.

Corrections :

M. Jean-Philippe Ryter a été mentionné comme absent alors qu'il était excusé.

M. Philippe Mercier revient sur le texte suivant :

« **M. Philippe Mercier** soumet qu'à l'avenir le retour des formulaires pour la flavescence dorée se fasse par email. »

Il demande la correction suivante « **M. Philippe Mercier** propose que tous les coupons réponses de la commune puissent se transmettre par email et non uniquement ceux concernant la flavescence dorée.

Le PV est accepté à l'unanimité.

Lettres et pétitions :

M. Jean-Philippe Ryter donne sa démission au sein du Conseil communal pour le 30 juin 2018. Lecture de la lettre par **M. Le Président**.

2. Préavis N° 10/2017-2018 sur la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2017

Le Président rappelle que chaque membre du Conseil a reçu le rapport de la commission de gestion.

M. Patrick Mayor, rapporteur, apporte une précision sur la recommandation no 2 à la page no 8 du rapport de gestion : il y a lieu d'ajouter au texte suivant : « La CoGest souhaite que le nombre total des bénéficiaires et la part financière des bénéficiaires de Chardonne, du cercle et du district **figurent dans les comptes.** »

M. Patrick Mayor, présente le résumé du rapport de la commission de gestion.

M. Heinz Wernli, remercie les membres de la commission pour leur important travail, puis passe en revue le rapport de gestion, chapitre par chapitre, les conseillers étant invités à poser au fur et à mesure leurs éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Rapport d'activité 2017 – Déchèterie intercommunale « En Praz-Libon » page 27 :

Mme Valérie Wirthner aborde la problématique des plastiques. Ces derniers étant jetés à la déchèterie hors des sacs taxés, elle s'interroge sur le manque à gagner de la commune d'une telle pratique.

Mme Elise Neyroud rappelle que la déchèterie est gérée par la Commune de Corsier. Actuellement, le seul moyen de contrôle mis en place repose sur l'employé présent sur le site. A la connaissance de **Mme Elise Neyroud**, il n'y a pas d'autres mesures de contrôle, toutefois elle demandera confirmation et donnera un retour prochainement.

Rapport d'activité du BTI en 2017 - Constat et Conclusion page 38 :

Mme Anne Gilliéron s'interroge sur le paragraphe suivant :

« Nous constatons également que le nombre de logements vacants est en augmentation sur les 4 communes du Cercle, tant pour la vente que pour la location ; ... »

En effet, selon le rapport du BTI, plus de 100 logements seraient vacants sur notre commune. **Mme Anne Gilliéron** demande des précisions quant au nombre de logements à louer et à vendre.

M. Fabrice Neyroud répond qu'il est difficile de connaître le nombre exact de logements à louer et à vendre en temps réel. Le contrôle des habitants a effectué une étude du nombre de logements vacants sur la base de sites internet immobiliers ; le résultat a démontré que 90 biens étaient disponibles sur la commune.

Utilisation des compétences municipales page 11 :

M. Jean-Philippe Ryter souhaite des informations quant aux coûts élevés de Fr. 55'834.90 concernant le point no 1 : travaux dans la forêt de protection – Route de Baumaroche et travaux pour des privés subventionnés par le Canton.

M. Laurent Cossy indique qu'il s'agit d'une intervention nécessaire sur la forêt de protection à la Route de Baumaroche. L'emplacement de l'intervention impliquait plus de 12 privés ce qui augmentait la complexité des discussions et des négociations entre les différents intervenants. D'un commun accord, la commune a joué le rôle de la banque afin de faciliter les échanges. La facture a été soldée par les subventions alloués par le Canton et par la vente du bois. Il termine en indiquant que le coût élevé de l'opération est dû à l'utilisation d'un hélicoptère pour transporter le bois.

Rapport de gestion 2017 – Ondine page 11 :

Mme Valérie Wirthner demande les avantages et les inconvénients d'intégrer ONDÎNE dans l'ASIC (Association Scolaire Intercommunale de Corsier) et quels sont les points positifs et négatifs d'entrer dans le réseau REVE par la suite.

M. Gilbert Cavin répond qu'à la suite d'un audit fait par Mme Barbara De Kerchove, les Municipalités des communes du Cercle ont décidé d'intégrer ONDÎNE dans l'ASIC afin d'y intégrer l'accueil comme un de ses buts et soutiennent la modification des statuts de l'ASIC. Concernant le deuxième point, **M. Gilbert Cavin** répond que la commune de Chardonne serait perdante d'intégrer le réseau REVE. En effet, la participation des parts de ONDÎNE s'élève à 50% alors que celle du réseau REVE se monte à 34%. De plus, selon les calculs de Mme De Kerchove, les subventions cantonales ne seraient pas suffisantes pour couvrir la quote-part des salariés. Il serait donc, plus intéressant pour la commune de réformer le réseau REVE afin d'en améliorer la gouvernance, le pilotage politique et le fonctionnement interne avant de l'intégrer.

Rapport de gestion 2017 – Chantiers importants en cours de réalisation page 25 :

M. Jean-Philippe Ryter regrette le manque de détails et de précisions de la description établie dans le rapport de gestion concernant les chantiers importants en cours de réalisation.

M. Laurent Cossy prend note de cette remarque pour l'établissement du prochain rapport. En effet, il s'agit d'une description succincte pour un tel projet.

Rapport de gestion 2017 ONDÎNE page 22-23 :

M. Pascal Décorvet souhaite connaître la date d'autorisation d'exploiter pour la commune de Chardonne concernant l'UAPE.

M. Gilbert Cavin répond que l'autorisation d'exploiter est renouvelée d'année en année.

Comptes 2017 - 2200.3222.00 Intérêts des dettes consolidées - page 18 :

Le taux de l'emprunt de CHF 6'000'000.00 auprès de la Caisse de pension de la Poste étant différent de la page 18 (0,41%) à la page 75 (0,40%), **M. Jürg Staub** souhaite connaître le taux exact de cet emprunt.

M. Jean-Luc Ducret répond que le taux de l'emprunt se monte à 0.41%

Comptes 2017 – 3518.3141.00 Rue du Village 5-7, entretien des bâtiments - page 26 :

M. Philippe Mercier constate que deux armoires de congélation d'un montant de CHF 8'124.40 ont été achetées pour la boulangerie. Que va-t-il advenir de ces dernières lorsque la boulangerie aura fermé.

Mme Elise Neyroud répond que les deux armoires seront mises à disposition de la nouvelle boulangerie.

Comptes 2017 – 4210 Développement durable - page 33 :

Mme Amélie Flückiger se réfère au montant de CHF 27'300.00 et demande pourquoi celui-ci n'a pas encore été alloué et souhaite connaître les projets prévus pour ce même montant.

M. Jean-Luc Ducret répond que les projets sont toujours en cours. Ils n'ont pas pu se réaliser sur l'exercice 2017.

La commission municipale ayant siégé plusieurs fois cette année, **M. Philippe Mercier** aimerait savoir si un rapport a été établi pour le Conseil communal.

M. Jean-Luc Ducret rappelle qu'il s'agit d'une commission municipale et que son rôle est de rapporter à la Municipalité. La remarque étant pertinente, il propose donc, avec l'accord du président, de convenir d'une date pour une séance du Conseil Communal afin de communiquer à l'ensemble des conseillers les projets en cours et leurs avancées et ainsi faire connaître le travail de la commission.

M. le Président retient cette proposition et demande à l'ensemble du bureau d'en tenir compte pour le prochain ordre du jour.

Tableau des emprunts et engagements hors bilan – Emprunts à des fonds - page 75 :

M. Jean-Philippe Jobé aimerait des informations complémentaires quant à l'emprunt de CHF 100'000.00 au taux de 1,5%.

M. Jean-Luc Ducret répond qu'il ne s'agit pas d'un emprunt mais d'un fond rétribué par la commune.

Rapport de gestion :

M. Josef Troxler remercie de l'ajout des indicateurs financiers au rapport de gestion. Il constate que le degré d'autofinancement est insuffisant depuis des années. **M. Josef Troxler** s'interroge sur notre capacité de financer nos investissements si on ne génère pas suffisamment de moyens. Il demande d'intégrer des indicateurs dans le budget et le plan financier comme par exemple : le taux d'endettement, le degré d'autofinancement et la part des charges d'intérêts. Selon lui, il est difficile de planifier correctement nos investissements sans ces indicateurs.

En ce qui concerne l'exercice 2017, **M. Jean-Luc Ducret** explique que le degré d'autofinancement est bon, ce qui effectivement n'a pas été le cas sur certains exercices précédents. Il est nécessaire de faire la différence entre les comptes qui sont le reflet de la réalité et doivent être accompagnés d'indicateurs pour avoir une vision claire de la situation financière et les budgets.

En ce qui concerne le budget et les plans d'investissements, il est très difficile d'anticiper les recettes fiscales, principalement celles liées aux impôts aléatoires et, fait nouveau, la Municipalité n'a à ce jour aucune idée des effets futurs de l'entrée en vigueur de la RIEIII.

En conséquence, des projections à moyen terme avec une marge d'erreur non négligeable est difficile. La municipalité va étudier comment inclure des indicateurs, mais souhaite être prudente avant de communiquer des chiffres.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU Préavis N° 10/2017-2018 sur la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2017

OUÏ le rapport de la commission de gestion sur cet objet,

décide à l'unanimité

a) d'approuver les comptes de la caisse communale, exercice 2017, tels que présentés

b) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée

M. Jean-Luc Ducret remercie la commission de gestion pour son excellent travail ainsi que **Mme Florence Mouron** et son assistante pour la tenue des comptes.

M. Heinz Wernli remercie également l'administration communale et plus particulièrement **Mme Florence Mouron**, boursière, pour la gestion des comptes.

3. **Préavis N° 11/2017-2018** sur la gestion et les comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Chacun ayant reçu le rapport, **le Président** prie **M. Baptiste Marmy**, délégué à la CIEHL, de donner lecture des conclusions du rapport de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond. La discussion n'étant pas demandée, elle est close et **le Président** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU Préavis N° 11/2017-2018 sur la gestion et les comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

a) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour l'exercice 2017

b) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2017

4. Préavis N° 12/2017-2018 relatif aux comptes 2017 du Fonds Culturel Riviera

Chacun ayant reçu le rapport, **le Président** prie **M. Prêtre**, délégué, de donner lecture des conclusions de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU **Préavis N° 12/2017-2018** relatif aux comptes 2017 du Fonds Culturel Riviera

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

- d'adopter les comptes 2017 du Fonds culturel Riviera

5. Préavis N° 13/2017-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 1'876'111.20 concernant les travaux de rénovation-transformation des bâtiments sis à la Rue du Village 5 et 7, propriété de la Commune de Chardonne

M. le Président prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme Martine Berger** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle est remerciée pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

M. le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Jean-Philippe Mouron** de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il le remercie également pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Mme Elise Neyroud apporte une précision quant à la deuxième remarque du rapport de la commission ad hoc en indiquant que la procédure pour mettre fin au bail n'a pas duré trois ans mais que cela fait trois ans que la Municipalité a connaissance du départ de la boulangère au 30 juin 2018.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **M. le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Panneaux solaires bâtiments :

M. Charles Volet demande les raisons pour lesquelles la Municipalité n'a pas prévu de poser des panneaux solaires en plus grande quantité.

Mme Elise Neyroud explique que les panneaux solaires prévus sont calculés selon les besoins des appartements et de la boulangerie.

M. Jean-Philippe Jobé demande à son tour la raison pour laquelle les panneaux ne peuvent pas être installés sur les deux bâtiments.

Mme Elise Neyroud répond que la place et l'espace ne sont pas suffisants sur le bâtiment numéro 7 pour cette pose.

Détermination loyer boulangerie – 8% :

Mme Valérie Wirthner est surprise du calcul pour la détermination du loyer de la boulangerie.

Le loyer n'a pas encore été fixé par la Municipalité. **Mme Elise Neyroud** ajoute qu'il sera déterminé en fonction du marché et non d'après un calcul statistique.

Remarques :

M. Yannik Vallotton regrette que la rénovation des appartements se fasse en deux temps et qu'il n'y ait pas eu de projet intégral établi en 2014. Il revient sur la précision de **Mme Elise Neyroud** quant à la deuxième remarque du rapport de la commission ad hoc. Malgré la connaissance de la date de fin de bail au 30 juin 2018, il a le sentiment que les démarches n'ont pas été entreprises durant ces trois dernières par la Municipalité.

Concernant la première remarque, **Mme Elise Neyroud** indique que les dépenses pour la rénovation des appartements est planifiée au budget futur. En ce qui concerne la deuxième remarque, elle tient à souligner que la Municipalité a mis tout en œuvre afin de faire avancer les démarches rapidement durant ces trois dernières années en présentant pas moins de 21 projets au Conseil communal.

M. Yannik Vallotton précise qu'il ne s'agit pas d'attaques personnelles mais de remarques globales.

Budget travaux :

Au vu des travaux débutant en juillet 2018, **M. Jean-Philippe Ryter** souhaite savoir si la Municipalité a des informations quant aux offres négociées à ce sujet.

Mme Elise Neyroud informe que lorsque la tenancière actuelle aura quitté les locaux, le chantier pourra débuter sous réserve de permis de construire. Elle ne peut actuellement pas donner le montant des budgets concernant ces travaux car ils sont actuellement en cours.

Arrêt production locale :

M. Baptiste Marmy partage sa déception à l'idée de ne plus avoir de vraie boulangerie au centre du village. En effet dans ce projet, la décision a été prise d'arrêter la production locale. Le laboratoire de production ayant été jugé trop petit. N'aurait-il pas été possible de supprimer la surface polyvalente à côté de la cuisine afin d'agrandir le laboratoire ?

La décision prise d'arrêter la production locale a longuement été discutée au sein de la commission municipale selon **Mme Elise Neyroud**. La volonté première de la Municipalité est de proposer une petite restauration et d'assurer un plat du jour sur la commune, il est difficile qu'un même exploitant assure les deux services comme la production de boulangerie et la restauration.

Isolation périphérique - plan escalier :

M. Marcel Currat est surpris que la Municipalité n'ait pas abordé le sujet de l'isolation périphérique du bâtiment comme discuté en pré-conseil. De plus, il souhaite savoir s'il y a des plans à disposition concernant l'escalier extérieur du bâtiment.

En ce qui concerne l'isolation périphérique, **Mme Elise Neyroud** rappelle que l'ancienneté du bâtiment ainsi que la façade nord de ce dernier ne permet pas une telle isolation. En effet, celle-ci ne serait pas performante sachant qu'elle ne pourrait être installée que partiellement en périphérie. De ce fait, une isolation traditionnelle à l'intérieur du bâtiment est privilégiée.

Mme Elise Neyroud présente le plan de l'escalier du bâtiment à l'ensemble des Conseillers communaux.

La discussion sur le fond étant terminée, **M. Le Président** passe à la votation du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU **Préavis N° 13/2017-2018** relatif à une demande de crédit de CHF 1'876'111.20 concernant les travaux de rénovation-transformation des bâtiments sis à la Rue du Village 5 et 7, propriété de la Commune de Chardonne

OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

OUI le rapport de la commission des finances

**décide à la majorité
(41 voix pour, 2 abstentions)**

1. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de rénovation-transformation des bâtiments sis à la Rue du Village 5 et 7, propriété de la Commune de Chardonne pour le prix global de CHF 1'876'111.20.
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 1'876'111.20 à amortir sur trente ans, sauf mieux.
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 1'876'111.20 aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionné par suite de l'adoption de cette acquisition.

- **Motion sur Préavis no 13/2017-2018** relatif à une demande de crédit de CHF 1'876'111.20 concernant les travaux de rénovation-transformation des bâtiments sis à la Rue du Village 5 et 7, propriété de la Commune de Chardonne

La commission ad hoc du **Préavis no 13/2017-2018** relatif à une demande de crédit de CHF 1'876'111.20 concernant les travaux de rénovation-transformation des bâtiments sis à la Rue du Village 5 et 7, propriété de la Commune de Chardonne demande à la Municipalité :

- d'étudier la pose d'un escalier extérieur au sud de la façade, tel qu'imaginé préalablement par l'architecte et de soumettre cet ajout à une enquête complémentaire.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

M. Philippe Mercier soumet trois points favorables pour une acception de la motion :

1. Incitation à l'arrêt des véhicules roulant sur la route Cantonale
2. Issue de secours lors de problème à l'intérieur de la boulangerie
3. Exploitation, le futur tenancier ne pourrait utiliser que l'étage supérieur avec un accès direct

Mme Delphine Morel demande ce qu'il va advenir des places de parcs.

Mme Elise Neyroud répond qu'il n'y aura pas d'impact et que les places de parcs seront toujours disponibles.

M. Baptiste Marmy souhaite un éclaircissement concernant le point numéro 3 escalier du rapport municipal ; il est écrit que « la suppression de l'escalier sur la façade sud a été décidé car il représentait un risque de déprédation ».

Mme Elise Neyroud ne peut malheureusement pas répondre à cette demande. Il s'agit certainement d'une interprétation.

M. Yannick Vallotton aimerait connaître l'avis de la Municipalité sur cette motion.

La Municipalité est favorable à l'unanimité. Dans le cas où cette motion est soutenue par le Conseil communal, **M. Fabrice Neyroud** assure qu'elle fera l'objet d'une enquête complémentaire.

M. Jean-Philippe Ryter souhaite sensibiliser le Conseil communal sur différents points quant à la pose d'un escalier :

- l'accès du balcon sera permanent soit une sécurité mise à l'épreuve et un risque de déprédation du mobilier
- une perte de surface du balcon extérieur
- une perte de surface de la terrasse du bas

De plus, le futur tenancier aura peut-être des idées ou des demandes sur la mise en place de son exploitation. Il se pose la question s'il ne serait pas judicieux de repousser cette motion à plus tard.

M. Fabrice Neyroud pense que les démarches doivent être faites sans attendre et non de patienter jusqu'au mois de septembre qu'un repreneur soit engagé, qu'un nouveau préavis soit présenté au Conseil communal et que de ce fait l'ouverture de la boulangerie soit retardée au printemps 2019.

Le Président relit la motion et passe au vote.

**Mis aux voix la motion est acceptée à la majorité
(39 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention)**

6. Elections statutaires

a) Election du président pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Mme Delphine Morel, au nom du PLR, présente **M. Jean-Marc Ducret** pour le poste de Président du Conseil communal.

Après un vote à bulletin secret, **M. Jean-Marc Ducret est élu par 41 voix, 2 bulletins blancs.**

Le président le félicite pour sa brillante élection.

b) Election du 1^{er} vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

M. Jean Philippe Neyroud, pour CSP, présente **M. Baptiste Marmy** pour le poste de 1^{er} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, **M. Baptiste Marmy est élu par 39 voix, 3 bulletins blancs, 1 nul.**

Il est félicité pour ce résultat.

c) **Election du 2^{ème} vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019**

Mme Catherine Marclay propose, pour le GCI, Mme Anne Gilliéron, pour le poste de 2^{ème} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, Mme Anne Gilliéron est élue par **40 voix et 3 bulletins blancs**. Elle est félicitée pour ce résultat.

Comme l'autorise le règlement du Conseil communal à son art. 82, M. Heinz Wernli Président, propose le vote à main levée pour la suite des élections statutaires, proposition acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

d) **Scrutateurs pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019**

sont élus à la majorité des voix (1 abstention) :

M. Bernard Groves (CSP)
Mme Valérie Wirthner (GCI)

e) **Scrutateurs suppléants pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019**

sont élus à la majorité des voix (2 abstentions) :

M. Valentin Zapf (GCI)
M. Joey Horacsek (CSP)

Le Bureau du Conseil communal 2018-2019 sera donc composé de :

M. Jean-Marc Ducret, président (PLR)
M. Baptiste Marmy, 1^{er} vice-président (CSP)
Mme Anne Gilliéron, 2^{ème} vice-présidente (GCI)
M. Bernard Groves, scrutateur (CSP)
Mme Valérie Wirthner, scrutateur (GCI)
M. Valentin Zapf, scrutateur suppléant (GCI)
M. Joey Horacsek, scrutateur suppléant (CSP)
Mme Noémie Grisiger, secrétaire

f) **Commission de gestion pour l'exercice 2018** (7 membres)

Sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité (2 abstentions) :

M. Patrick Mayor (GCI)
M. Jean-Philippe Jobé (GCI)
Mme Carine Neyroud (CSP)
M. Pascal Décorvet (CSP)
Mme Aude Genton (PLR)
Mme Delphine Morel (PLR)
M. Pierre-Alain Maïkoff (PLR)

g) **Commission des finances pour 2018-2019** (7 membres)

Sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité (5 abstentions) :

Mme Emmanuelle Besson Verdan (GCI)
M. Pierre-Yves Tribolet (GCI)
M. Josef Troxler (PLR)
M. Jürg Staub (PLR)
Mme Anne Ducret (PLR)
Mme Martine Berger (CSP)
M. Michel Turin (CSP)

7. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe les Conseillers, qui ne sont pas passés prendre leur vin, qu'ils peuvent le faire à l'issue de cette séance.

Il rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu au Chalet Butticaz, le 7 septembre 2018 à 19h15

M. Heinz Wernli se réfère à la demande de la commission de gestion sur les outils et documents à transmettre lors de l'entrée en fonction du nouveau président. A la suite du changement de secrétaire courant de cette année, il a établi un aide-mémoire concernant les différentes tâches du Président et de la Secrétaire du Conseil communal. Cet outil est disponible pour les Conseillers communaux. Il précise, toutefois, que le nouveau Président devra prendre connaissance du règlement du Conseil communal qui définit clairement la fonction du nouveau Président ainsi que les outils mis à sa disposition.

M. Heinz Wernli tient à remercier **Mme Florence Mouron** pour sa disponibilité lors des différentes demandes qu'il a eu concernant les budgets du Conseil communal.

8. Communications de la Municipalité

M. Fabrice Neyroud

Service voirie :

M. Fisher a été engagé en janvier 2015 comme employé de voirie. Au 1^{er} mars 2018, ce dernier a été nommé chef du service de la voirie. Arrivé au terme de son temps d'essai, la Municipalité très satisfaite de son travail, a confirmé son engagement. Actuellement en vacances, il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal le 7 septembre 2018.

Secrétaire municipale :

Mme Leila Hondzo a été engagée en avril 2008 en tant que secrétaire au greffe municipal. Elle a ensuite suivi une formation de cadre en administration communale qui lui a permis d'accéder au titre de secrétaire communale adjointe. Lors du départ du précédent secrétaire municipal, la Municipalité a décidé de la nommer secrétaire municipale dès le 1^{er} juin 2018 avec un temps d'essai de trois mois.

Secrétaire à 80% :

Une annonce a été mise sur Jobup.ch, au pilier public et sur le site internet de Chardonne.ch pour engager une nouvelle secrétaire à 80%.

Panneaux routes fermées :

Comme annoncé au dernier Conseil communal, ils sont arrivés fin mai 2018 et seront installés lors de chaque fermeture de route. Un exemple se trouve à l'entrée de la salle du Conseil communal.

Accès salles et bureaux communaux votations :

Un accès à toutes les salles ainsi qu'aux bureaux communaux seront disponibles pour les votations et les élections. La Municipalité présente ses excuses pour les problèmes rencontrés lors des votations du dimanche 10 juin 2018.

M. Laurent Cossy

Sentier Bois de Ruz :

Pour donner suite à la demande de **M. Jean-Philippe Mouron** au dernier Conseil communal, le sentier du Bois de Ruz a été entièrement sécurisé et est à nouveau ouvert au public.

Sentier de Peroset :

La rénovation du sentier ainsi que l'installation de l'éclairage public sont terminées. De plus, les dépenses se montent à Fr. 117'500.00 au lieu de Fr. 122'000.00 allouées par le Conseil communal.

M. Gilbert Cavin

Dispositif modération trafic – Ch. des Roches :

La municipalité a décidé de lever le dispositif provisoire de la modération de trafic au Chemin des Roches. En effet, les résultats ne sont pas satisfaisants pour maintenir ce dispositif, les véhicules continuant de dépasser la limite autorisée de 40 kilomètres. A l'avenir, la Municipalité va étudier avec le service de signalisation de l'ASR d'autres possibilités de modération de trafic ou de signalisations.

Passage piéton – Ch. des Roches :

Concernant la question de **M. Baptiste Marmy**, les passages piétons ne sont pas recommandés lorsque les passages de voitures n'excèdent pas les 300 véhicules à l'heure aux heures de pointe et 50 piétons. Dans le cadre des mesures qui ont été prises au Chemin des Roches, il a été démontré que nous n'atteignons pas les 300 véhicules à l'heure. Dans ce cas, il est impossible de demander un passage piéton à cet endroit.

9. Propositions individuelles**Conseil Intercommunal ASR :**

M. Bernard Groves intervient concernant la séance du Conseil Intercommunal du 7 juin 2018 de l'Association Sécurité Riviera.

Deux points essentiels ont été débattus lors de cette séance :

Les comptes 2017 et le budget 2019

Les comptes 2017 ont été approuvés à la majorité avec une abstention :

- Charges brutes	39'760'635.40
- Revenus	22'200'727.50
- Charge totale à répartir entre les communes du district	16'559'907.90

Le budget 2019 a été approuvé à la majorité :

Budget de l'ASR pour 2019

- Charges brutes	43'409'473.00
- Revenus	25'466'866.00
- Charge nette à répartir entre les communes du district	17'942'877.00

Rappel poubelles et verre :

Mme Martine Berger souhaite qu'un rappel se fasse dans le Chardonneret concernant les poubelles et le verre. En effet, les poubelles sont à sortir le jour même du ramassage et non quelques jours avant et le dépôt de verre est interdit le dimanche.

M. Fabrice Neyroud prend note de sa demande et indique qu'il y aura un article dans le Chardonneret à ce sujet.

Augmentation de l'effectif scolaire Chardonne :

M. Raymond Pritchard interroge la Municipalité sur les mesures qui seront prises concernant l'augmentation des élèves sur la commune.

M. Gilbert Cavin répond qu'actuellement des discussions sont en cours avec les 4 communes du Cercle de Corsier et que Chardonne envisage la création de deux classes supplémentaires dans les combles de l'école pour palier à cette augmentation. Cette décision doit être prise en partenariat avec les trois autres communes du Cercle de Corsier.

M. Jean-Philippe Mouron souhaite connaître l'affectation actuelle des combles de l'école.

M. Gilbert Cavin informe que les combles sont occupés par les locaux de la logopédiste et de la psychologue scolaire. Ce sujet sera abordé ultérieurement.

Retour Commissions-Municipalité :

M. Baptiste Marmy trouve important que les membres des commissions ou associations intercommunales (association scolaire, commission du Fonds Culturel, SIGE, ASR et CIEHL) fassent un bref compte-rendu de chaque séance lors de la réunion du Conseil communal. De plus, la Municipalité étant représentée dans pas moins de 30 organismes communaux et intercommunaux, il souhaiterait un retour régulier de la part de cette dernière sur ces sujets.

Mme Anne Ducret informe que le site de l'Association Sécurité Riviera propose une libre consultation des rapports et préavis du Conseil.

Amélioration communication :

M. Michel Turin souhaite une amélioration de la communication entre les membres des commissions ad hoc et les conseillers communaux. Ceci permettant d'obtenir suffisamment d'informations sur les préavis soumis au vote lors des séances du Conseil Communal.

Investissement :

M. Jean-Philippe Ryter souligne qu'il serait important, pour l'éducation des enfants de la commune, d'investir d'une façon ambitieuse sur des solutions d'envergures permettant d'accueillir le nombre croissant d'élèves ces prochaines années.

Cahier des charges :

M. Yannik Vallotton remercie **M. Heinz Wernli** pour son aide-mémoire. Il propose au bureau ou à la commission de gestion d'établir une marche à suivre et un cahier des charges officiel afin que chaque nouveau Président puisse recevoir les informations nécessaires en début d'exercice.

Propositions individuelles :

A la suite de la dernière séance du Conseil communal du mois de mai 2018, **M. Yannik Vallotton** rappelle que le temps à disposition pour les propositions individuelles est essentiel et qu'il s'agit d'un moment idéal pour s'exprimer.

De plus, **M. Yannik Vallotton** demande que la Municipalité ait une vision plus avant-gardiste des projets du développement communal.

M. Heinz Wernli souhaite remercier **Mme Lisa Virchaux** pour la formation et les documents donnés à **Mme Noémie Grisiger** concernant la reprise du Secrétariat du Conseil communal. **M. Heinz Wernli** remercie, également, **Mme Noémie Grisiger** pour le travail accompli durant ces derniers mois.

S'agissant de son dernier Conseil communal en tant que Président, **M. Heinz Wernli** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée tout au long de sa présidence. Il a eu l'occasion par cette fonction de découvrir la vie du village ainsi que la vie du Conseil communal. **M. Heinz Wernli** est fier de pouvoir transmettre ce rôle à **M. Jean-Marc Ducret**.

Mme Anne Ducret remercie à travers un discours **M. Heinz Wernli** pour son année de présidence.

La parole n'étant plus demandée, **M. Heinz Wernli** clôt la séance à 21h35

Au nom du Conseil communal de Chardonne

Le Président

La Secrétaire



Heinz Wernli





Noémie Grisiger

**Annexes : - Lettre de démission de M. Jean-Philippe Ryter
- Copie de la motion présentée**

Monsieur Heinz Wernli
Président du Conseil Comunal de Chardonne.
Heinz.wernli7@gmail.com

Chardonne, le 10 juin 2018

Cher Président, chers conseillers,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner du conseil communal de Chardonne et ceci pour la fin juin 2018.

Au cours de mes « presque » 20 ans en tant que conseiller communal, en participant à de nombreuses commissions ou autour d'une verrée d'après conseil, j'ai pu découvrir le fonctionnement de nos autorités et faire la connaissance de nombreuses personnalités de Chardonne.

En faisant le bilan de ces années, je dois constater malheureusement plus de points négatifs que positifs concernant notre commune.

Dans les belles réalisations, nous avons :

- L'abonnement général « mobility » pour nos écoliers
- La promenade du château
- Un giratoire sur la route de Châtel
- Un nouveau trottoir jusqu'au Parc
- La fusion du Parti Radical avec le Parti Libéral

Je constate tout de même passablement de déceptions :

- L'arrivée d'un deuxième Parti « sans Partis »
- Un nouveau PGA qui a permis la construction de nombreux petits immeubles, alors que nous pensions « faible densité » !
- Nous n'avons en tout les cas pas mité notre territoire. Depuis le lac, le haut de nos coteaux semble être la banlieue de Vevey. Paradoxalement la population n'augmente pas !
- Une rue du village qui n'a pas évolué. Nous comptons toujours autant de porte de garages lorsque nous la traversons
- La disparition de « nos » policiers
- Aucun projet à l'Ouest du village. Une grande salle qui tombe en ruine.
- L'adhésion au réseau « Rêve », et la création d'Ondine, où notre commune n'est pas maître à bord.
- Aucun développement de la parcelle Ex-Fongallaz (Pas de solution de parking)
- La fermeture du kiosque du funiculaire à Chardonne
- La fermeture du kiosque, de La Poste et de l'épicerie au Mont Pélerin
- La fermeture du Défirant et aucune solution de restauration au sommet du Mont Pélerin

En 20 ans, les compétences Communales ont énormément diminué. La part de budget influençable par nos autorités a fondu. En revanche, les directives Cantonales et les réglementations n'ont cessé d'augmenter et de se complexifier.

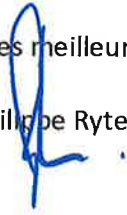
Malgré ces changements, nous continuons à gérer notre commune comme il y a 20 ans. Je dois malheureusement constater que, autant notre Municipalité que notre Conseil, se suffisent de peu et se complaisent dans une sorte de routine : « Pourquoi changer, quand tout va si bien ? »

A vous de juger et à vous de prendre les bonnes mesures avant que le canton, ou la confédération, ne les impose !

Je vous remercie pour toutes ces années très enrichissantes et je vous souhaite de nombreux débats passionnants et passionnés.

Avec mes meilleures salutations

Jean Philippe Ryter



Copie :

- Mme Noémie Grisiger, Secrétaire du CC , noemie.grisiger@bluewin.ch
- Fabrice DUCRET, Président du PLR de Chardonne, fabriceducret@hotmail.com

MOTION

La commission ad'hoc du Préavis no 13/2017-18 concernant la rénovation - transformation des bâtiments sis à la rue du Village 5 et 7, propriété de la commune de Chardonne demande à la municipalité à l'unanimité

« d'étudier la pose d'un escalier extérieur au sud de la façade, tel qu'imaginé préalablement par l'architecte et de soumettre cet ajout à une enquête complémentaire. »



Yannik Valotton Jean-Philippe Mouron Philippe Rosset Catherine Marclay Philippe Mercier